

FACTURE N° F101161134 du 14 février 2025

(ORIGINAL 1/1) A RAPPELER SUR TOUT DOCUMENT DE REGLEMENT OU DE CORRESPONDANCE

SVM AFFAIRES ST MALO 40 RUE DU GRAND JARDIN

35400 ST MALO Tél. : xxxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxx@xxxxxxxxxxxxx

MAIRIE DE SAINT MALO

Place Chateaubriand CS21826

35418 SAINT MALO CEDEX

DOSSIER SUIVI PAR	COMPTE	TVA INTRACOMM.	DOSSIER	COMMANDE
ESTELLE B.	C000160474		D000252154	D000252154

Voyageurs				
Nom Prénom	Nom Prénom			
PERNET OLIVIER				

Prestations / Frais					
N° pièce	Compagnie	Libellé	Voyageur	Montant	
CV860911930	SNCF Type tarif : PUB CO2 (en Kg) : 3.3 Classe : 2	RENNES/PARIS MONTPARNASSE 1 ET 2 Départ le 25/02/2025 Type billet : Billet Electronique	PERNET/OLIVIER	45,00	
CV583305632	FRAIS SERVICE FER TAXABLE H.T.	PERNET/OLIVIER	3,50		
		T.V.A FRAIS SERVICE FER TAXABLE		0,70	
CV583305632	SNCF Type tarif : PUB CO2 (en Kg) : 3.3 Classe : 2	PARIS MONTPARNASSE 1 ET 2/RENNES Départ le 25/02/2025 Type billet : Billet Electronique	PERNET/OLIVIER	40,00	
CV860911930		FRAIS SERVICE FER TAXABLE H.T.	PERNET/OLIVIER	3,50	
		T.V.A FRAIS SERVICE FER TAXABLE		0,70	
	'		Total hors T.V.A	92,00	
			Montant T.V.A	1,40	
			Total T.T.C EUR	93,40	

Total	
Report total prestations	93,40
Report total règlements	0,00
Echéance : 14/02/2025 A réception de facture Solde Facture EUR	93,40

Récapitulatif TVA				
H.T.	Taux	T.V.A.		
7,00	20,00 %	1,40		

Conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, modifié par la loi n° 2008-776 du 04/08/2008 - art.92, un intérêt de retard sera demandé pour tout paiement effectué au delà de la date d'échéance par application d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40,00 EUR. Mise en application du régime de la marge bénéficiaire. Article 26 et 26 bis de la 6ème directive.